



FISHMASTER JUNIORS STREETFISHING 2025 ETAPE 92 : SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2025

Présentation

Créé en 2017 sous l'impulsion de la Maison de la Pêche et de la Nature 92 et le Club Naturlish Academy, le Fishmaster Streetfishing Juniors est une compétition amicale régionale sur le Grand Paris ouverte à tous les jeunes de 8 à 17 ans quelque soit leur niveau (mais sachant pêcher au lancer ;-).

Il est organisé sous forme d'étapes, une par département, par les structures associatives de pêche qui en ont le souhait le territoire de pêche du Grand Paris.

**CHAMPIONNAT DE STREET FISHING
FISHMASTER
PARIS / ÎLE-DE-FRANCE
Juniors**

**QUI SERONT
LES KINGS
EN 2025 ?**

**CATÉGORIE
-13 ANS -18 ANS**

ÉTAPE #1 PARIS 25/05/25	ÉTAPE #2 NEUILLY SUR MARNE 15/06/25	ÉTAPE #3 CHOISY LE ROI 14/09/25	ÉTAPE #4 ÎLE DE LA JATTE 20/09/25
--------------------------------------	--	--	--

**Etape 4 Hauts-de-Seine
20 Septembre 2025**



Les objectifs du Fishmaster Streetfishing Juniors :

- > **Favoriser l'engagement des jeunes dans une pratique responsable de la pêche urbaine**, en mettant en avant le **streetfishing**, une pêche sportive des carnassiers en plein essor dans les milieux citadins, mais encore méconnue du grand public.
- > **Créer une dynamique conviviale, familiale et éducative** autour d'un loisir sportif, accessible et respectueux de l'environnement, en valorisant les bienfaits du temps passé en nature en milieu urbain.
- > **Sensibiliser à la richesse de la biodiversité aquatique locale**, par la découverte des espèces présentes dans les cours et plans d'eau d'Île-de-France, tout en contribuant à leur préservation via un suivi rigoureux des captures, qui alimente chaque année les inventaires scientifiques des populations piscicoles régionales.

Le concept de la compétition :

Le **Fishmaster Streetfishing Juniors** est structuré autour de **quatre étapes indépendantes**, organisées dans différents départements de la Petite Couronne parisienne.

Chaque étape constitue un **événement à part entière** : les jeunes compétiteurs sont **récompensés sur la base de leurs performances du jour**, avec une remise de lots variés – matériel de pêche, leurres, abonnements, goodies, etc. – quelle que soit leur participation au circuit complet.

Cependant, pour prétendre au titre prestigieux de **King ou Queen de la Petite Couronne**, les participants doivent avoir **pris part à au moins deux étapes** du circuit. Le classement général est établi selon un **système de points cumulatifs**, valorisant la régularité et la performance sur l'ensemble des manches.

Les grands vainqueurs du circuit bénéficieront de **guidages exclusifs en bateau avec des moniteurs de pêche professionnels**, une opportunité unique de progresser aux côtés d'experts reconnus.

Ce format permet de **valoriser chaque participation**, tout en offrant une dynamique de progression et de fidélisation à travers une compétition régionale accessible et motivante.



Règlement du Fishmaster Streetfishing Juniors

Etape #4 : Hauts-de-Seine - 20 septembre 2025

ORGANISATION :

Ce concours est organisé par l'AAPPMA 92-75 ouest (Association Agréée de gestion de la Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Hauts-de-Seine et de l'Ouest Parisien) et la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois.

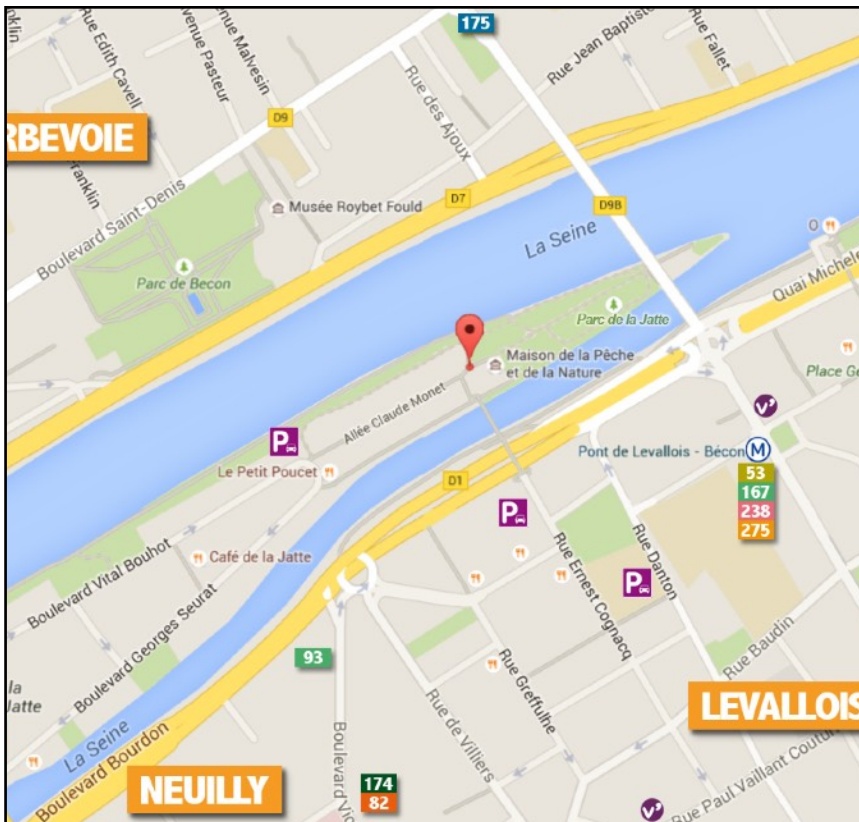
Adresse : Maison Pêche Nature - 22 allée Claude Monet - 92300 Levallois

Plan d'accès disponible ici : <http://www.maisonpechenature.fr>

Lieu et horaires : L'épreuve se déroulera sur la Seine, autour de l'île de la Jatte à Levallois de 13h à 17h. Le rendez-vous est fixé à 12h devant la Maison de la Pêche et de la Nature pour le tirage au sort des équipes.

Encadrement et responsabilité : La pêche des carnassiers est itinérante, attention, les jeunes sont placés sous l'entière responsabilité de leur représentant légal, aucun membre de l'organisation ne pourra être tenu responsable de la surveillance des jeunes durant l'épreuve.

Accès : La Maison de la Pêche est située sur l'île de la Jatte près du pont de Levallois.



Metro : Ligne 3, station "Pont de Levallois", puis accéder sur l'île par l'escalier du Pont de Levallois, ou la passerelle de la Jatte.

Bus : Lignes 53/167/175/238/275 station "Pont de Levallois" ou Lignes 163/164/93 station "Île de la Jatte".

Velib : Station "Pont de Levallois" puis accéder sur l'île par l'escalier du Pont de Levallois.

Voiture : De Paris, sortie Porte de Champerret, suivre le Bd Bineau direction Pont de Courbevoie. Parking : soit à l'entrée de l'allée Claude Monet (gratuit), soit Levaparc André Citroën 33 rue Ernest Cognaq à Levallois (payant) puis accès par la passerelle.

ZONES DE PECHE DU CONCOURS :



Secteurs de pêche autorisés pendant le concours : voir plan ci-dessus

- Ile de la jatte (zone aval du pont de Courbevoie, hors port de la jatte),
- Rive gauche : Quai de Courbevoie/Asnières (De la mise à l'eau du pont de Courbevoie jusqu'à la mise à l'eau du pont d'Asnières),
- Rive droite : Quai de Levallois/Neuilly (Du pont de Courbevoie au pont SNCF d'Asnières).

Zones interdites : Le port la Jatte, la berge entre le décroché et le restaurant le Petit Poucet et depuis le dessus des ponts : Pont de Courbevoie, Pont Bineau, Pont de Levallois, Pont d'Asnières et la Passerelle de la MPN.

Particularités : Quai de Levallois, attention à la hauteur du quai, une époussette télescopique est fortement conseillée.

INSCRIPTIONS :

Inscriptions : Le montant de l'inscription est de 15€/participant, règlement par CB sur le lien d'inscription suivant ou avec le QR code > <https://www.helloasso.com/associations/aappma-92-et-75-ouest/evenements/fishmaster-juniors-92-2025> (nous contacter pour tout autre mode de règlement).



Carte de pêche : ce concours est ouvert à tous les jeunes de 8 à 17 ans en possession d'une carte de pêche de l'année en cours (Carte personne Mineur ou Carte Découverte jeunes disponible sur www.cartedepeche.fr).

REGLEMENT :

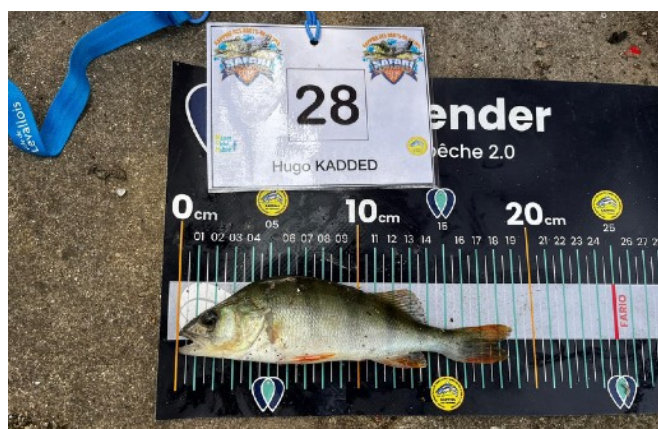
Le type de pêche : est uniquement autorisé la pêche à l'aide de leurres artificiels (appâts naturels interdits). Concernant le matériel de pêche, le jeune doit avoir en sa possession le jour du concours : un ensemble canne moulinet adapté pour la pêche des carnassiers, une épuisette, une boîte de leurres, une pince dégorgeoir, un mètre, un stylo et un smartphone.

Contrôle des captures avec WhatsApp : Ce concours repose sur la bonne foi et l'honnêteté des participants, dans un souci d'équité, chaque poisson capturé devra être photographié numériquement et envoyé sur le groupe WhatsApp « FishMaster 92 » au fur et à mesure des captures, dont l'adresse sera communiqué 15 jours avant l'épreuve.



Les commissaires effectueront la vérification et la validation des prises au fur et à mesure. Tous les poissons devront être enregistrés. Deux photos seront exigées : une sur la toise fournie au début du concours avec badge du pêcheur et une avec le pêcheur de face avec fond identifiable. Les poissons non transmis sur le groupe avant la fin de l'épreuve, avec ces 2 photos ne seront pas comptabilisés. Des commissaires seront disponibles en cas de litiges (numéros de téléphone donné en début d'épreuve selon les secteurs).

En complément chaque concurrent se verra remettre une fiche de contrôle papier qu'il devra remplir pour chaque prise, avec l'espèce, la taille et l'heure de capture.



La mesure s'effectuera de la pointe de la gueule fermée à la pointe de la queue déployée en passant par l'axe du poisson. Le poisson sera présentée gueule à gauche et ventre en bas.



Taille en millimètres : mm

Respect du poisson : Tous les poissons seront remis à l'eau après avoir été mesurés et photographiés. La remise à l'eau se fait de la façon la plus délicate que le permet l'endroit. Les concurrents sont priés pour des raisons de sécurité d'utiliser une épuisette.

COMPTABILISATION DES POINTS :

Points : Chaque carnassier sera comptabilisé pour une prise et vaudra au pêcheur une base de 1 point par 1 mm correspondant à la taille du poisson, sans minima de taille. (Exemple : une perche de 23 cm = 230 mm = 230 points. L'arrondi au supérieur sera validé exclusivement par les commissaires d'après la photo sur la toise.

Poissons valides : Les poissons considérés valides sont les suivants :

- Perche,
- Brochet,
- Sandre,
- Silure,
- Black-bass,
- Chevesne,
- Aspe,
- Ide mélanote,
- Barbeau,
- Salmonidés et migrateurs,
- Anguille,
- Grémille.

(Toutes les espèces de gobies sont exclues).

Quotas 20 : Attention, seuls les 20 plus gros poissons de chaque espèce capturés seront comptabilisés. Dans un souci de suivis piscicole et afin d'établir un bilan des captures, il est demandé à chaque compétiteur d'enregistrer tous les poissons capturés lors de ce concours. L'organisation se chargera de valider les 20 plus longues prises sur la feuille de comptage.

Ex de calcul de points :

Pêcheur A = silure de 30 cm + perche de 20 cm + perche de 25cm + chevesne de 30 cm, soit $30 + 20 + 25 + 30 = 105 \text{ cm} = 1050 \text{ mm} = 1050 \text{ points}$

CLASSEMENTS :

Classement « Etape » : Deux catégories seront récompensées : la catégorie « **Juniors** » pour les **8/12 ans** et la catégorie « **Espoirs** » pour les **13/17 ans**. Les lots seront constitués de matériel de pêche, leurres, goodies et guidages de nos sponsors.

Classement « Circuit 75-92-93-94 » : Pour pouvoir participer au grand classement FISHMASTER JUNIORS 2025, un concurrent devra avoir au moins participé à 2 étapes sur les 4 proposées. Les 2 grands finalistes de chaque catégorie seront récompensés par un Guidage de Pêche offert par l'un de nos sponsors. Ce guidage sera valable 1 an.

RESPONSABILITE :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de bris ou de vol de matériel.

Lors de la compétition pêche, **les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs légaux**. Les organisateurs ne prennent en charge ni la surveillance ni la garde des enfants pendant l'événement. Ils se limitent exclusivement à l'organisation du concours et déclinent toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident impliquant un enfant. Il appartient aux parents de veiller à la sécurité et au comportement de leurs enfants tout au long de la manifestation.

CAS D'ANNULATION/SUSPENSION DU CONCOURS :

L'organisation se réserve le droit d'annuler en partie ou intégralement le concours, sans remboursement possible, si la sécurité des compétiteurs n'est plus assurée, notamment à cause de conditions climatiques extrêmes (orage, crue importante, vent fort...), un report de l'épreuve pourra être proposé le cas échéant.

En cas d'orage et dès lors qu'un coup de tonnerre est entendu ou un éclair est aperçu, les commissaires auront en charge d'interrompre la compétition durant 10 mn afin d'évaluer si celle-ci peut continuer ou non dans de bonnes conditions de sécurité des participants.

Un message sur le groupe WhatsApp sera envoyé pour signifier cet arrêt. Les participants devront arrêter de pêcher et poser leurs cannes. En cas de non respect, les participants s'exposent à une disqualification immédiate.

Si après le délai de 10 mn, les commissaires évaluent que l'orage s'approche au lieu de déroulement de la compétition, celle-ci sera arrêtée définitivement.

Si après le délai de 10 mn, les commissaires évaluent que les conditions climatiques redeviennent clémentes et la sécurité assurée (règle des 30 secondes entre l'éclair et le tonnerre), dans ce cas là, la compétition pourra reprendre,

Pour toute reprise de la compétition, il devra au moins rester une heure de pêche.

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Votre inscription vaut acceptation du présent règlement. En cas de non-respect de celui-ci, une exclusion du concours pourra être prononcée sans contre-partie possible.



CONTACT ORGANISATION :

Maison Pêche Nature

22 allée Claude Monet 92300 Levallois

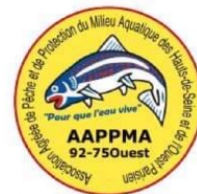
Tel : 01 47 58 03 96 - Port : 06 46 98 00 20

Email : infos@peche9275.fr





Complétez et retournez la fiche d'inscription ci-dessous, par mail à infos@peche9275.fr ou par courrier à l'adresse ci-dessous.



Fiche d'Inscription Fishmaster Juniors 92 20 septembre 2025

Je règle mon inscription de 15 € par CB via le site HelloAsso
scannez le QR code



NOM : PRENOM :
AGE : TEL ENFANT :
EMAIL :@
ADRESSE :
.....
CODE POSTAL : VILLE :

Je soussigné :
Téléphone du parent ou représentant légal :

autorise mon enfant :
à participer à la «Concours Fishmaster Juniors 2025», le Samedi 20 Septembre 2025 sur l'île de la Jatte.

Le rendez-vous est fixé à 12h00 devant la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois.

- Je certifie avoir pris connaissance du règlement et l'accepte.
- Je suis informé que **mon enfant est sous ma responsabilité pendant toute la durée de l'épreuve, en aucun cas les membres de «l'AAPPMA 92/75» ne pourront être tenus responsables de sa sécurité au bord de l'eau. Les commissaires sont présents pour surveiller le bon déroulé de l'épreuve et non se substituer à l'autorité parentale.**
- J'autorise mon enfant à être pris en photo dans le cadre du concours de pêche et de la remise des prix. Ces images pourront être utilisées, tout ou partie, ensemble ou séparément, sans limitation temporelle, pour la promotion du loisir pêche en Ile-de-France.
- En aucun cas, je ne pourrai demander de droits de reproduction ou poursuivre «l'AAPPMA 92/75» et ne pourrai les tenir responsables quant aux conséquences éventuelles liées à la diffusion de ces images.

Fait à le
Porter la mention : "Lu et approuvé"
et signer :